



**Déclaration par le vendeur et l'acheteur visant à appliquer
le taux de TVA de 6 % à la livraison d'un bâtiment d'habitation
après la démolition d'un bâtiment (rubrique XXXVII, § 3, AR n° 20) -
Annexe : déclaration par l'(les) acheteur(s)**

S'il y a plusieurs acheteurs, le vendeur joindra une déclaration signée par tous les acheteurs à la déclaration électronique.

A cette fin, l'acheteur doit imprimer, compléter, scanner et joindre cette déclaration en annexe à la déclaration électronique du vendeur.

Acheteur du bâtiment d'habitation

Nom, numéro national ou numéro d'identification à la TVA et quote-part de propriété:

.....
.....
.....

Résidence actuelle ou siège social :

.....

Coordonnées de contact : Téléphone : E-mail :

Acheteur du bâtiment d'habitation

Nom, numéro national ou numéro d'identification à la TVA et quote-part de propriété:

.....
.....
.....

Résidence actuelle ou siège social :

.....

Coordonnées de contact : Téléphone : E-mail :

Acheteur du bâtiment d'habitation

Nom, numéro national ou numéro d'identification à la TVA et quote-part de propriété:

.....
.....
.....

Résidence actuelle ou siège social :

.....

Coordonnées de contact : Téléphone : E-mail :



L'acquéreur déclare, en ce qui concerne l'immeuble visé :

Si le bien est destiné à l'habitation propre de l'acheteur	Si le bien est destiné à être loué par l'acheteur
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Que ce bâtiment d'habitation sera mon habitation unique utilisée à titre principal comme logement propre (au sens de l'article 5/5, § 4, alinéas 2 à 8 de la loi spéciale du 16 janvier 1989).<input type="checkbox"/> Que j'habiterai dans le logement reconstruit et que j'y aurai mon domicile sans délai.<input type="checkbox"/> Que la surface habitable de ce logement n'excède pas 175 mètres carrés.<input type="checkbox"/> Que ces conditions resteront remplies pendant un délai minimal de 5 ans (31 décembre de la cinquième année qui suit la première utilisation du bâtiment d'habitation). <p>Si, durant le délai minimal de 5 ans, des modifications interviennent de sorte que les conditions précitées ne sont plus remplies, vous devez en informer le SPF Finances par l'introduction d'une déclaration n° 111/3B et reverser à l'Etat l'avantage fiscal dont vous avez bénéficié, pour les années restant à courir, à concurrence d'un cinquième par an, dans les 3 mois à compter de la date de début des modifications.</p>	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Que ce bâtiment d'habitation est destiné à la location de longue durée dans le cadre de la politique sociale à une agence immobilière sociale, à une société de logement social ou une autre personne de droit public ou de droit privé à finalité sociale reconnue par l'autorité compétente en matière de politique sociale du logement ou dans le cadre d'un mandat de gestion accordé, par le maître de l'ouvrage, à l'une de ces dernières OU<input type="checkbox"/> Que ce bâtiment d'habitation est destiné à la location de longue durée à une personne physique qui y établira son domicile sans délai à la condition que la surface habitable de ce logement n'excède pas 175 mètres carrés.<input type="checkbox"/> ET que cette condition restera remplie pendant un délai minimal de 15 ans (31 décembre de la 15^e année qui suit la première utilisation du bâtiment d'habitation). <p>Cette durée minimale de location est fixée, selon le cas, dans le contrat de location ou dans le contrat de mandat de gestion conclu avec l'une précitée.</p> <p>Si, durant le délai minimal de 15 ans, des modifications interviennent de sorte que les conditions précitées ne sont plus remplies, vous devez en informer le SPF Finances par l'introduction d'une déclaration n° 111/3B et reverser à l'Etat l'avantage fiscal dont vous avez bénéficié, pour les années restant à courir, à concurrence d'un quinzième par an, dans les 3 mois à compter de la date de début des modifications.</p>

Pour plus de détails concernant cette condition, nous vous renvoyons vers le site du SPF Finances.



Une déclaration n° 111/3 a déjà été introduite pour ce projet le/..../..... portant le numéro : (le cas échéant).

Signatures

Signature(s) par tous les acheteur(s) du bâtiment d'habitation

Fait à : (Date) :